ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Activites

Question écrite n° 7101

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle a M le Premier ministre que les operations de privatisation realisees entre 1986 et 1988 par le gouvernement de Jacques Chirac ont ete une extraordinaire reussite economique. Il en est egalement resulte une democratisation sans precedent du capital. L'actionnariat populaire ainsi constitue avait ete largement encourage et les Francais sont devenus solidaires de leur industrie. Or, sans que le Gouvernement reagisse, les banques envisagent d'instituer un systeme prohibitif de facturation des droits de garde des actions. Les petits actionnaires se verront ainsi demander des frais de garde parfois trois fois superieurs aux dividendes annuels des actions. Il s'agit donc ni plus ni moins pour le Gouvernement que de tirer un trait sur l'experience d'actionnariat populaire. C'est d'autant plus inadmissible que seuls les petits porteurs donc, en general, les personnes aux revenus les plus modestes, vont etre penalises. Il lui demande de lui indiquer quelles sont ses intentions en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - La garde des titres correspond a un certain nombre de services qui sont rendus par les intermediaires (conservation des titres, paiement des coupons, information sur les operations realisees, etablissement des formulaires fiscaux,) et dont il est naturel qu'ils soient remuneres. Le gouvernement precedent avait decide d'imposer aux banques la gratuite de la garde des actions de societes privatisees, pendant dix-huit mois, sans informer le public des conditions dans lesquelles seraient retablis au terme de ce delai les frais de garde. La libre remuneration des frais de garde doit s'exercer dans la concurrence. Certains intermediaires ont fait un effort pour reduire ces frais. Il est possible de detenir des titres au travers d'organismes de placement collectif pour lesquels les intermediaires exonerent en general de droits de garde. On peut aussi deposer ses titres aupres de l'emetteur qui les conserve en principe gratuitement. Enfin, pour reduire les charges supportees par les actionnaires, un accord recent a introduit une contribution des societes cotees aux couts du marche boursier.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7101
Rubrique : Banques et etablissements financiers
Ministère interrogé : Service du Premier Ministre
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3693